

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 30-2023	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2021-08 : Mission de coordination SPS relative aux travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité – Avenant n° 1
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la Décision du Maire n°S-3-2021 attribuant le marché de prestation de service n° 2021-08, à la société DEKRA INDUSTRIAL, située ZIL rue de la Maison Neuve – 44819 SAINT HERBLAIN ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2021-08 : Mission de coordination SPS relative aux travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité, selon le montant actualisé suivant :

ATTRIBUTAIRE	Montant HT initial	Montant HT avenant n°1	Montant HT actualisé
DEKRA INDUSTRIAL ZIL rue de la Maison Neuve 44819 SAINT HERBLAIN	1 800,00 €	404,00 €	2 204,00 €

Article 2. **CHARGE** le Service "Finances - Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 16 mars 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **20 MARS 2023**

et affichée

le

22 MARS 2023



(Handwritten signature of Xavier Bonnet)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 2021-08 - Mission de coordination SPS relative aux travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité - Avenant n. 1

Date de transmission de l'acte 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 20/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : DEC30-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230316-DEC30-2023-CC

Date de décision : 16/03/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants